ART. PREMIER N° 1129

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

Nº 1129

présenté par Mme Genevard et M. Gaymard

ARTICLE PREMIER

(RAPPORT ANNEXÉ)

À la seconde phrase de l'alinéa 28, substituer au mot :

« prioritaire »

le mot:

« proportionnée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La priorisation systématique concentre toujours les moyens sur les mêmes zones. Proportionner les aides aux inégalités sociales et territoriales permet une meilleure répartition des moyens.